



Réunion du 16 novembre 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 85  
Nombre de votants : 92

L'an deux mille quinze, le seize novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI (suppléant de M. Jean-Marie PINON), Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis VOIVRET (suppléant de M. Régis CASSAROUME), Delia MATA-CIAMPOLI, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Jean-Pierre HOURCLE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Bernard TURPAIN), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET (suppléant de M. René LACABE), Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Emmanuel TESTEMALE (suppléant de M. Alain BOUCHECAREILH), Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU,

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Véronique REMY, Jeanne LUGA (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Jacqueline LACLAU-PECHINE), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), MM. Mathias DUCAMIN, Jean-Marie PINON, Michel JESER, Régis CASSAROUME, Pierre MUCHADA (pouvoir à M. Jean-Luc NOURY), Philippe GAUDET, Jean-Marc TERRASSE (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Bernard TURPAIN, René LACABE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Alain BOUCHECAREILH.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Nadia GRAMMONTIN, M. Anthony BERBEL.

---

**RAPPORT N° 5 : AUTOROUTE A64 – DIFFUSEUR DE « LA VIRGINIE » A ORTHEZ :  
CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE L'ETUDE  
D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE ENTRE LA COMMUNE  
D'ORTHEZ ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

**Rapporteur** : Francis LAYUS

La ville d'Orthez s'est engagée dans un partenariat avec la société ASF pour le co-financement d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la création d'un diffuseur ou échangeur sur l'A64 au lieu-dit « La Virginie » (intersection entre les routes départementales 817 et 29 à l'ouest d'Orthez).

ASF est maître d'ouvrage de l'étude et une convention financière a été signée entre ASF et la ville le 27 mars 2015.

Un montage financier plus large a été recherché auprès du département et de la CCLO.

Les éléments financiers de ce dossier sont les suivants :

- le budget prévisionnel de l'étude est de 140 000 € HT, soit 162 000 € TTC, valeur janvier 2015,
- la convention entre la ville d'Orthez et la société ASF acte une participation de la ville pour 105 000 € HT, soit 126 000 € TTC (75%),
- le partenariat de la CCLO, comme du département, est attendu à hauteur de 33,33% de 105 000 €, soit 35 000 €, la commune prenant en charge la TVA,
- au BP 2015, une ligne a été prévue pour cette participation à hauteur de 35 000 €, sur la base de discussions de début d'année.

Les étapes à venir sont les suivantes :

- un prochain comité de pilotage est prévu en novembre, avec notamment la présentation du chiffrage des variantes,
- cette étude sera ensuite transmise à la Direction des Infrastructures de Transports du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, pour une décision ministérielle d'approbation,
- en cas d'avis favorable du Ministère, un dossier de demande de principe sur la base d'un Avant-Projet Sommaire devra être établi ; seulement après décision ministérielle d'approbation, les études opérationnelles et procédures, notamment la Déclaration d'Utilité Publique, seront lancées.


Le bureau réuni le 2 novembre 2015 a émis un avis favorable à la signature de cette convention par le président. Toutefois, si d'autres montages financiers doivent à l'avenir être mis en place pour cette opération, ils devront faire l'objet d'une convention multipartite entre les différents partenaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

- **autorise** son président à signer la convention financière relative à l'étude d'opportunité et de faisabilité du diffuseur entre la CCLO et la ville d'Orthez pour un montant de 35 000 €, annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE

